



Développement économique Canada pour les régions du Québec

Suivi des mesures du gouvernement du Québec – COVID-19

Relations Canada-Québec – document de travail (evergreen)

*Les mesures surlignées en jaune sont les nouveautés du jour.

30-04-2020

Notez que ce document d'information interne est conçu pour répondre aux besoins spécifiques des analystes et des conseillers de Développement économique Canada pour les régions du Québec. Nous invitons le lecteur à valider l'information auprès de la ressource suivante : www.quebec.ca/coronavirus

Mesures pour les entreprises	Mesures pour les travailleurs	Mesures économiques	Mesures de santé publique								
<p>AIDE DE PLUS DE 5 M\$</p> <p>1. 4 G\$ de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour appuyer les liquidités des entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none">– Prêts de minimum de 5 M\$;– Critères : impacts du COVID-19 sur les activités et la rentabilité post-COVID-19.	<p>1. Plateforme pour faciliter l'affichage de poste et les placements pour les employeurs et les employés dans les secteurs prioritaires.</p> <ul style="list-style-type: none">– La plateforme est accessible sur le site Québec.ca.– La mesure est temporaire.	<p>1. Impôt provincial : prolongation de la période de transmission de la déclaration jusqu'au 01/06/2020 et jusqu'au 31/08/2020 pour les remboursements fiscaux à Revenu Québec (arrimage avec le fédéral).</p>	<p>Suivi des cas au Québec par rapport à la veille</p> <table border="1"><thead><tr><th>Cas confirmés</th><th>Cas hospitalisés</th><th>Décès</th><th>Cas rétablis</th></tr></thead><tbody><tr><td>27 538 + 944 + 4 %</td><td>1 684 + 36 + 2 %</td><td>1 859 + 98 + 6 %</td><td>6 299 + 251 + 4 %</td></tr></tbody></table>	Cas confirmés	Cas hospitalisés	Décès	Cas rétablis	27 538 + 944 + 4 %	1 684 + 36 + 2 %	1 859 + 98 + 6 %	6 299 + 251 + 4 %
Cas confirmés	Cas hospitalisés	Décès	Cas rétablis								
27 538 + 944 + 4 %	1 684 + 36 + 2 %	1 859 + 98 + 6 %	6 299 + 251 + 4 %								
<p>AIDE DE PLUS DE 50 k\$</p> <p>2. Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) : 2,5 G\$ d'Investissement Québec pour appuyer les liquidités des entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none">– Prêts et garanties de prêt de minimum 50 k\$;– Moratoire de remboursement de 3-12 mois ;– Critères : impacts du COVID-19 sur les activités et la rentabilité post-COVID-19.	<p>2. Programme pour appuyer le recrutement de travailleurs agricoles : 45 M\$</p> <ul style="list-style-type: none">– 42,6 M\$ pour bonifier le salaire des travailleurs agricoles de 100 \$ par semaine (semaine de 25 h) ;– 2 M\$ pour adapter le transport local de travailleurs ;– 400 000 \$ pour appuyer le jumelage de travailleur dans les centres d'emploi agricole et faciliter l'intégration.– Cet aide peut être jumelé à l'aide du PIRTE.	<p>2. Habitation :</p> <ul style="list-style-type: none">– Prêts sans intérêt des 1 500\$ via la SHQ pour les locataires dont le revenu à diminuer en raison de la COVID-19.– Soutien de 2 000\$/mois, pour deux mois, pour rembourser des frais d'hébergement temporaires pour ceux dont l'emménagement dans leur résidence principale est reporté à cause de la COVID-19.– Programme Allocation-logement : la date de renouvellement des versements est	<p>2. Déplacements de la population :</p> <ul style="list-style-type: none">– Interdiction de rassemblements maintenue et consignes pour la dénonciation de rassemblements ;– Plan de déconfinement géographique (levé des barrages routiers) :<ul style="list-style-type: none">▪ 4 mai : Laurentides, Lanaudière, Chaudière-Appalaches et la ville de Rouyn▪ 11 mai : Outaouais (à l'exception de Gatineau), Abitibi, LaTuque et Saguenay▪ 18 mai : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, Charlevoix et Côte-Nord▪ Aucune date de confirmée : Nunavik, Basse-Côte-Nord, Gatineau, Minganie, Terres-Cries-de-la-Baie-James, Nord-du-Québec, Mauricie et Centre-du-Québec– Surveillance routière interprovinciale maintenue (ON, N.-B., T.-N.-L.) ;– Contrôles routiers à la frontière canado-américaine (Lacolle, Saint-Armand et Stanstead) ;– Interdictions de visites dans les hôpitaux et centres de personnes âgées et de sortir d'une résidence pour personnes âgées à moins d'être accompagné ;– Demande aux plus de 70 ans de rester à la maison ;– Suspension des visites de parents aux enfants en famille d'accueil ;– Fermeture de parcs à Montréal.								
<p>AIDE DE MOINS DE 50 k\$</p> <p>4. Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises : 150 M\$ supplémentaires pour la liquidité des entreprises, livré par les MRC.</p> <ul style="list-style-type: none">– Prêts et garanties de prêt de moins de 50 k\$;– Sur 150 M\$: 40 M\$ pour Montréal, 10 M\$ pour Québec et 100 M\$ pour les autres MRC.	<p>3. Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME) : 100 M\$ pour les entreprises qui veulent</p>	<ul style="list-style-type: none">– Programme Allocation-logement : la date de renouvellement des versements est	<p>3. Commerces/Entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none">– Plan de réouverture des secteurs économiques :<ul style="list-style-type: none">▪ 13 avril : mines, paysagements et garages▪ 20 avril : construction résidentielle▪ 4 mai : commerce de détail (avec entrée extérieure) hors du territoire de la CMM								

Mesures pour les entreprises	Mesures pour les travailleurs	Mesures économiques	Mesures de santé publique
<p>AIDE VIA ASSOUPPLISSEMENTS DE PROGRAMME ou SECTORIELLE</p> <p>5. Mesures d'assouplissements aux prêts et garanties de prêts déjà accordés via les Fonds locaux d'investissement (FLI).</p> <ul style="list-style-type: none"> – Prolongation du cadre normatif des FLI de deux ans. <p>6. Secteur commerces de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Participation au programme d'aide fédéral pour le loyer commercial en assumant 25 % des coûts - un investissement de 137 M\$. <p>7. Secteur minier/ressources naturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Suspend de la période de validité des droits miniers d'exportation au Québec pour 12 mois pour permettre de décaler dans le temps les obligations réglementaires de dépôt de travaux et de maintenir les droits miniers actifs. – Modification de la date exigée pour le passage à l'essence d'été, elle sera en vigueur du 9 avril au 30 juin 2020, pour donner davantage de marge de manœuvre aux raffineurs. <p>8. Secteur touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mesures d'assouplissements du <i>Programme de soutien aux stratégies de développement touristique</i>. Report de la date de début/fin des travaux et de l'échéance de montages financiers des projets à l'intérieur d'un délai prescrit. – Report du versement de la taxe sur l'hébergement au 31 juillet – L'ITHQ développe une offre de services (boîte à outils). <p>9. Secteur agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 50 000 \$ pour rendre les marchés publics accessibles en ligne. – Mesures d'assouplissement aux programmes de la <i>Financière agricole du Québec</i> (moratoire sur le remboursement des prêts, etc.). <p>10. Secteur forestier : deux mesures économiques</p>	<p>favoriser le maintien en emploi via la formation des employés.</p> <p>4. Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE) : pour les travailleurs essentiels qui gagnent moins de 2000 \$/mois.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Prime de 100 \$ par semaines, rétroactivement au 15 mars, et jusqu'à 16 semaines ; – Le programme vise à compenser la différence entre leur salaire et la Prestation canadienne d'urgence (PCU). – Inscription officielle le 19 mai, mais les travailleurs peuvent débuter leurs démarches. <p>5. Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Programme suspendu le 10 avril 2020 – Aide totale octroyée : 15 M\$ – Pour les travailleurs non admissibles aux programmes d'aide fédéral (AE ou PCU) 	<p>repoussée au 1er décembre 2020.</p> <p>3. Contrats municipaux : mesures temporaires en matière de gestion contractuelle visant à encourager les municipalités à poursuivre leurs projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Possibilité d'effectuer l'ouverture des soumissions sans la présence du public ni des soumissionnaires. <p>4. FERR : diminution de 25 % du montant de retrait obligatoire (arrimage avec le fédéral).</p> <p>5. Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants : les familles concernées auront accès à des outils pour éviter de devoir rembourser des sommes reçues en trop.</p> <p>6. Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés : les délais pour le renouvellement des versements anticipés sont prolongés de quatre mois.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 11 mai : commerce de détail (avec entrée extérieure) dans la CMM, construction (et chaînes d'approvisionnement) et entreprises manufacturières avec restrictions ▪ 25 mai : secteur manufacturier sans restriction <ul style="list-style-type: none"> – Maintien de la fermeture de commerces essentiels le dimanche, sauf les stations d'essence, pharmacies, dépanneurs et service pour emporter des restaurants ; – Fermeture des salles à manger des restaurants (maintien du service pour emporter) ; – Fermeture de la plupart des établissements d'hébergement touristique ; – Réduction des heures d'ouverture de la SAQ et la SQDC ; – Annulation de tous les événements sportifs et festivals jusqu'au 31 août 2020 ; – Publication de recommandations pour les établissements sanitaires/alimentaires, et d'une trousse d'outils virtuelle pour la réouverture de certains secteurs de l'économie. – Nouvelles mesures pour l'enregistrement à distance du gibier. <p>4. Assemblée nationale/Conseils municipaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Renouvellement de l'état d'urgence sanitaire au Québec jusqu'au 29/04/2020 ; – Première séance virtuelle en commission parlementaire à l'AN le 23 avril 2020 ; – Déclaration de l'état d'urgence sanitaire dans la ville de Montréal ; – Prolongation de l'ajournement des travaux parlementaires jusqu'au 21/04/2020 ; – Projets de loi des pouvoirs aux pharmacies et aux infirmières praticiennes spécialisées. <p>5. Transport :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Reprise progressive des services en permis et immatriculation de la SAAQ ; – Report de la date de retrait des pneus d'hiver au 5 juin 2020 ; – 40 M\$ pour le maintien du transport aérien régional pour les services essentiels ; – Suspension des restrictions de charges durant la période de dégel pour les véhicules lourds transportant des marchandises essentielles (aliments, matériel médical, etc.) ; – Nettoyage accru des transports collectifs et blocage de porte avant dans les autobus ; – Réduction des activités de la Société des traversiers du Québec, et reprise du service 24/7 de la traverse Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine. – Fermeture complète de la Route blanche entre Kegaska et Blanc-Sablon ; – Diminution de l'offre de services de transports collectifs (Montréal et interrégionaux).

Mesures pour les entreprises	Mesures pour les travailleurs	Mesures économiques	Mesures de santé publique
<ul style="list-style-type: none"> – Évaluation des coûts engendrés pour la sécurité et la distanciation des travailleurs, pour bonifier les grilles de taux des travaux sylvicoles pour l’année 2020-2021. – Report jusqu’en septembre 2020 de la facturation des volumes récoltés dans les forêts publiques au cours du mois de mars 2020 et des mois suivants. <p>11. Exemption ministérielle de l’obtention d’une autorisation environnementale pour les entreprises qui modifieront leur production pour lutter contre la COVID-19.</p> <p>AIDE VIA MESURES FISCALES</p> <p>12. Impôt provincial : prolongation de transmission de la déclaration jusqu’au 01/06/2020 et jusqu’au 31/08/2020 pour les remboursements (arrimage avec le fédéral).</p> <p>13. Report des paiements de la TVQ pour entreprises jusqu’au 30 juin (arrimage avec le fédéral) et accélération du traitement des demandes de crédits d’impôt destinés aux entreprises et les remboursements de taxes.</p> <p>14. Report de transmission de la déclaration annuelle des entreprises soumises à la <i>Loi sur les mesures de transparence dans les industries minières, pétrolières et gazières</i> jusqu’à 120 jours après le délai prescrit par la Loi.</p> <p>15. Versements accélérés des crédits d’impôt aux entreprises.</p> <p>16. Report de paiements au Registraire des entreprises au 1er septembre.</p> <p>AUTRES AIDES</p> <p>17. Lancement de l’initiative Le Panier Bleu.</p> <p>18. Montréal : 5 M\$ pour de l’aide aux entreprises.</p> <p>19. Lancement de la cellule d’aide ‘PME-911’</p>	<p>6. Mise en place d’un outil pour naviguer les programmes d’aide gouvernementaux.</p> <p>7. Mise en place d’un portail web pour coordonner le bénévolat.</p> <p>8. Industrie du taxi : Report de paiement pour conserver le droit de circuler pour les taxis.</p> <p>MESURES LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LA SANTÉ</p> <p>9. Assouplissements au Régime québécois d’assurance parentale</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les travailleurs de la santé qui interrompre leur congé parental pour participer aux efforts disposeront de six mois additionnels de prestations. <p>10. Reconduction des primes d’exposition à la COVID-19 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 287 M\$ pour bonifier le salaire des employés de la santé et des services sociaux – 4 \$/h additionnel pour les employés des préposés aux bénéficiaires (entre autres). <p>11. Entente de six mois avec le secteur de la santé :</p>	<p>Les versements en cours seront reconduits jusqu’au renouvellement.</p> <p>7. Élargissements temporaires des modalités de prestation de services de soutien à domicile pour les parents d’enfants lourdement handicapés.</p> <p>8. Dettes étudiantes : report du remboursement de la dette étudiante de six mois (arrimage avec le fédéral).</p> <p>9. Impôt foncier : report d’un mois du paiement biennuel (Montréal, Québec, Laval).</p> <p>10. Crédits budgétaires : possible recours à l’article 51 de la <i>Loi sur l’administration publique</i> pour approuver des sommes si l’Assemblée nationale ne pouvait se réunir.</p> <p>11. Exploration de l’option d’annuler les vacances de la construction, dans l’optique de reprendre les travaux d’infrastructure.</p>	<p>6. Santé et services sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 21,4 M\$ en soutien pour les personnes vulnérables qui sont en situation d’itinérance ou à risque de le devenir pendant la pandémie de la COVID-19 (annonce conjointe CAN-QC) ; – 3 M\$ octroyé aux ressources d’hébergement en dépendance ; – 240 000\$ pour un programme pour soutenir les personnes endeuillées ; – Recommandation du port volontaire du couvre-visage ; – 5 M\$ en soutien aux organismes communautaires Famille ; – 1 M\$ pour les organisations jeunesse, via le Fonds Mille et Un ; – Obligation du port de masque dans les traverses aériennes de la STQ ; – Vérification de tous les CHSLD privés non conventionnés ; – Nouvelles ressources pour Info-Santé 811 et interconnexion des centres d’appels ; – Ouverture de 31 cliniques de dépistage et de sept centres d’analyse (5000 tests/jour) ; – Suspension de l’obligation d’obtenir un billet du médecin pour l’isolement ; – Modification des conventions collectives du réseau de la santé ; – Publication du Guide autosoins pour la maladie à coronavirus et pour les déménagements ; – Réquisition d’hôtels pour des soins de santé (Laval) ; – 2 M\$ en soutien financier d’urgence aux banques alimentaires ; – 2,5 M\$ supplémentaires pour soutenir les victimes de violence conjugale ; – 133 M\$ pour resserrer la sécurité dans les établissements pour aînés ; – 10 M\$ pour soutenir l’action bénévole au Québec ; – 500 000 \$ pour la LigneParents et Tel-jeunes ; – Allocation des fonds prévus pour le Club des petits déjeuners aux plus démunis ; – 20 M\$ pour les organismes communautaires. <p>7. Justice :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Suspension temporaire des droits de garde pour protéger les personnes résidant dans les maisons d’hébergement pour victimes de violence conjugale ; – Mise en ligne du greffe numérique de la Cour d’appel du Québec ; – Ligne téléphonique/Clinique d’assistance juridique COVID-19 ;

Mesures pour les entreprises	Mesures pour les travailleurs	Mesures économiques	Mesures de santé publique
<ul style="list-style-type: none"> – Initiative de Inno-Centre, la Fédération québécoise des Municipalités, Fonds locaux de solidarité FTQ ; – Objectif : donner accès aux MRC à l'équipe d'Inno-centre (conseils gratuits aux entreprises de leur territoire). 	<ul style="list-style-type: none"> – Plusieurs primes pour l'exposition à la COVID-19 ; – Retrait des femmes enceintes des zones à risque ; – Achat et entretien des uniformes. 	<p>12. Mesures d'assouplissement temporaires concernant la gestion administrative des régimes complémentaires de retraite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Suspension de certains délais en matière de justice pénale ; – Suspension de l'éviction de locataires pour non-paiement du loyer ; – Mesures temporaires visant à autoriser les notaires à clore un acte à distance et les huissiers à signifier des actes de procédure par des moyens technologiques ; – Report du déploiement du Registre des contrats d'arrangements funéraires préalables ; – Mesure temporaire pour visites familiales supervisées ordonnées par la Cour supérieure. <p>8. Éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Plan de réouverture des écoles et garderies : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 11 mai : écoles primaires et garderies à l'extérieur du territoire de la CMM ▪ 19 mai : écoles primaires et garderies sur le territoire de la CMM ▪ Septembre : écoles secondaires, CEGEP, universités – Annulation des examens du ministère pour le primaire et le secondaire ; – Prolongation jusqu'au 31 décembre 2020 la durée du séjour des étudiants étrangers dont le Certificat d'acceptation du Québec pour études expire à compter du 30 avril 2020 et avant le 31 décembre 2020. – Lancement de l'École ouverte et offre d'émissions éducatives à Télé-Québec. <p>9. Approvisionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nouvelle ordonnance collective sur l'encadrement de l'utilisation du Ventolin.